

**Fiche bilan - Action 23**

**Axe 4** : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques de gestion de l'espace

**Sous-axe 4.1** : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les politiques agricoles

**Groupe thématique** : GTh Agriculture

<b>Action 23 « Mettre en place des outils financiers pour développer l'agroécologie dans les milieux humides et suivre leur mise en œuvre »</b>	
<b>Statut</b>	En cours
<b>Objectifs</b>	1. Assurer le suivi de la mise en oeuvre des dispositifs PAC qui viennent en soutien des milieux humides notamment (verdissement, conditionnalité, MAEC dédiées aux MH), pour en mesurer l'impact et l'efficacité.
<b>Pilotes d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MAA</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Régions</li> <li>• Agences de l'eau</li> <li>• Opérateurs locaux</li> <li>• DRAAF</li> </ul>
<b>Financeurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MAA</li> <li>• FEADER</li> </ul>
<b>Lien avec les autres actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action 18</li> <li>• Action 19</li> </ul>
<b>Résultats pour l'année 2018</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Notification des types d'opération à la Commission européenne en 2014.</li> <li>• Élaboration et contractualisation de MAEC sur le terrain (à l'initiative des opérateurs locaux), 2015, 2016, 2017, 2018 avec Engagement unitaire Herbe 13 opérationnel en 2015.</li> <li>• Manque de résultats précis quantitatifs et absence de résultats qualitatifs concernant les impacts de ces dispositifs sur le maintien des zones humides.</li> </ul>

<b>Résultats attendus post-2018</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Piste pour une intégration de PSE et MAE collectives spécifiques aux zones humides dans la future PAC pour une meilleure efficacité du maintien des pratiques en MH.</li><li>• Partage du contenu des cahiers des charges des MAEC existantes et des points de contrôle pour l'élaboration d'un diagnostic MAE.</li><li>• Synthèse des outils juridiques et financiers existants du MAA.</li></ul>
<b>Bilan de l'action depuis son démarrage</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cette action s'inscrit dans le programme agroécologique du MAA. Elle a été créée dans le but de suivre le déploiement des outils PAC favorables aux milieux humides et notamment des MAEC et leur efficacité. Il conviendrait d'avoir pour cette action un document précis sur ces outils puisque les MAEC sont aujourd'hui le seul dispositif existant pour maintenir l'élevage en zones humides. Il s'agit d'un dispositif renouvelé tous les 5 ans, ce qui induit une absence de vision à moyen et long terme pour l'installation de jeunes agriculteurs et sur la dynamique de réengagement des exploitants – sans parler des difficultés rencontrées pour leur versement sur quelques années. D'autre part, depuis leur régionalisation un problème de communication des données aux acteurs a été soulevé.</li><li>• Fin 2018 il n'a pas été possible dans le cadre de cette action de tirer un bilan quantitatif / qualitatif de leur mise en œuvre, même s'il apparaît que la situation de l'élevage en MH continue à se dégrader. Les MAE sont insatisfaisantes pour les raisons citées ci-dessus, néanmoins elles ont permis le maintien d'élevage en zones humides.</li><li>• Enfin les zones humides n'ont pas été suffisamment intégrées dans le nouveau zonage de la carte des zones défavorisées simples (ZDS), ouvrant droit à l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN), l'intégration des sites Ramsar ayant finalement été rejetée..</li></ul>
<b>Propositions de suites</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Créer des synergies avec l'action du FMA sur les expérimentations dans le cadre de la mission interministérielle pour bénéficier des résultats concernant les MAE collectives, sur les 3 sites pilotes. Quels sont les bénéfices de la mise en place de MAEC collectives ?</li></ul>